



APPEL À PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE POINTE-À-PITRE/LES ABYMES

Les Cités éducatives sont un label d'excellence visant à intensifier les prises en charges éducatives, des enfants et des jeunes, **de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire**. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations et habitants. L'ambition de la démarche des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les l'existant et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir **accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie**.

Labellisée le 1er septembre 2020, **la cité éducative Pointe-à-Pitre/Les Abymes** couvre les quartiers de BOISSARD, CARENAGE et CHEMIN NEUF.

L'équipe de pilotage de la Cité Éducative Pointe-à-Pitre/Les Abymes, composée de **l'Éducation Nationale, de la Préfecture et des maires de Pointe-à-Pitre et Les Abymes**, lance un appel à projets pour l'année 2023.

Celui-ci s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir dans les orientations du Contrat de ville de Cap Excellence et du plan de déploiement 2023 de la Cité éducative.

Objectifs et modalités de l'appel à projets

3 objectifs:

AXE 1: CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

<u>Objectifs stratégiques</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>
1.1 Rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire	Diversifier le parcours de formation
1.2 Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels	Améliorer la qualité de vie à l'école, Renforcer la relation éducative, S'adapter aux évolutions pédagogiques, Développer des actions sur le temps péri scolaire
1.3 Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée	Valoriser la réussite des élèves en développant les compétences psychosociales
1.4 Encourager la coopération avec les parents	Renforcer le lien parents / école, Mettre en place des espace dédiés aux parents Mise en place de temps d'animation au sein de l'espace parents
1.5 Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires	Mettre en place des projets inter degrés et inter établissements Mobiliser les partenaires autour d'un projet commun

AXE 2: PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

<u>Objectifs stratégiques</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>
2.1 Favoriser la socialisation précoce des enfants	Enrichir les interactions langagières et les jeux éducatifs, Développer les initiatives d'aide à la parentalité
2.2 Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité	Renforcer l'accompagnement des parents étrangers
2.3 Développer la prévention Santé-Hygiène	Promouvoir des comportements alimentaires sains, Sensibiliser autour d'actions à la santé, Prendre en charge des troubles de l'apprentissage
2.4 Investir davantage les lieux et les temps ou les services publics sont en retrait	Occuper le temps extra scolaire
2.5 Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage	Articuler le travail scolaire dans et hors de l'école
2.6 Promouvoir l'éducation artistique et culturelle	Développer la pratique théâtrale, Développer la lecture plaisir,
2.7 Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel	Garantir une pratique physique à l'école et extra-scolaire Utiliser les infrastructures sportives et nautiques (base du collège...) de proximité

	Promouvoir les compétitions sportives,
2.8 Mieux diffuser la culture scientifique et technique	Préparer aux différents concours scientifiques et techniques Encourager le développement de clubs scientifiques et mathématiques en milieu scolaire
2.9 Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes	Accompagner les jeunes à une insertion professionnelle réussie, Valoriser des compétences extra-scolaires,
2.10 Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques	Sensibiliser à une éducation à la prévention des risques

AXE 3: OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
3.1 Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail	Sensibiliser les jeunes aux différentes voies de formations, Sensibiliser les jeunes au monde économique et professionnel, faciliter la découverte des métiers, favoriser le rapprochement entreprise/école,
3.2 Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme	Favoriser l'accès aux livres, Faciliter l'accès et l'utilisation du numérique
3.3 Aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification	Développer des activités de mobilisation au public sans qualification (16-25 ans) Proposer des solutions innovantes pour les personnes en situation de décrochage ou d'isolement
3.4 Développer la mobilité et les rencontres	Ouvrir l'environnement immédiat sur la Caraïbe et le monde immédiat, Impliquer les élèves aux valeurs citoyennes.
3.5 Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne	Promouvoir les activités de loisirs (hors temps scolaire). Développer les pratiques artistiques (chants, musique, expressions corporelles, théâtre, résidence d'artistes...).
3.6 Participer à la société numérique de demain	Développer le numérique à l'école, Favoriser l'accès aux tiers lieux culturels par les publics cibles Sensibiliser les usagers aux dangers du numérique
3.7 Offrir à tous un droit à la ville	Prendre en compte la question du déplacement des bénéficiaires Proposer des solutions de mobilité pour les bénéficiaires

Eligibilité des projets

Cet appel s'adresse **aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif**, porteurs d'un projet ayant un impact sur la **réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidant dans le périmètre labellisé cité éducative Pointe-à-Pitre/Les Abymes.**

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an,
- Disposer d'un numéro SIRET,
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité à mobiliser une file active en proximité, de mobiliser le public des quartiers concernés),
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques la politique de la ville,
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes...).

Modalités de sélection des projets soumis aux appels à projets

Les projets doivent se décliner sur le périmètre de la cité éducative, à travers des parcours éducatifs cohérents s'articulant sur les temps de vie des enfants et des jeunes: **scolaire, périscolaire et extra-scolaire.** Ils ont l'obligation de contribuer à structurer la communauté éducative et s'inscrire dans l'un des trois axes ci-dessous :

1. Conforter le rôle de l'école ;
2. Promouvoir la continuité pédagogique ;
3. Ouvrir le champ des possibles.

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

** L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans et sur la structuration de la communauté éducative ;

** La mise en cohérence et les synergies créées avec les PRE et PEDT/PLAN MERCREDI/Contrat de ville existant au sein des villes de POINTE - À - PITRE et LES ABYMES ;

- ** La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants.
- ** La recherche de cofinancements est vivement encouragée.
- ** Les projets multipartites en lien particulier avec les établissements scolaires de la cité éducative POINTE - À - PITRE et LES ABYMES seront attentivement regardés ;
- ** Des méthodes innovantes de mobilisations du public ;
- ** La faisabilité technique et financière du projet.
- ** La qualité des relations partenariales induites par et pour l'action;
- ** L'implication des enfants et des parents dans le montage du projet.
- ** Le respect des valeurs de la République, en faveur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- ** L'inclusion des jeunes les plus vulnérables fera l'objet d'une attention particulière.

Les projets se déroulent à partir de : **1^{er} mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.**

Modalités de candidature



Ouverture de l'appel à projets: MERCREDI 18 JANVIER 2023

Les candidatures devront être transmises par voie numérique à l'adresse suivante :

citeeducative_pointeapitre_lesabymes@ac-guadeloupe.fr

Jusqu'au VENDREDI 17 FEVRIER 2023 23h59. Passé ce délais, les dossiers réceptionnés ne seront pas traités.

Le dossier complet doit être accompagné de l'ensemble des pièces et être déposé dans les délais mentionnés.

Liste des pièces à fournir :

- ** **Dossier CERFA** (cerfa N°12156 *05).
- ** La fiche de projet type « cité éducative POINTE-À-PITRE/LES ABYMES

Calendrier des réunions d'information

Des réunions d'information se dérouleront en hybride conformément au calendrier ci-après:

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>THÈME</u>	<u>LIEN DE CONNEXION</u>	<u>LIEU</u>
Jeudi 26 janvier 2023	16h00 17h15	<i>Présentation de l'Appel à Projets</i>	https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/85070/creator/8149/hash/68ca8ec0c084e816a44de776669e07a0d47b9c42	COLLEGE MICHELET Rue Léon Gambetta 97110 Pointe-à-Pitre
Lundi 6 février 2023	14h00 15h30	<i>Présentation de l'Appel à Projets</i>	https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/85070/creator/8149/hash/68ca8ec0c084e816a44de776669e07a0d47b9c42	COLLEGE SADI- CARNOT 22 rue Barbès 97110 Pointe – à - Pitre

Validation des projets

Les dossiers seront instruits en commissions thématiques.

Les responsables d'associations recevront une notification **au plus tard le 15 juin 2023** pour les projets validés au titre de la programmation 2023.

Contact :

HEBREU Magalie
06 79 27 34 26

